

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois le **19 SEPTEMBRE** à 20 heures les membres du Conseil Municipal de MISSIRIAC se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Christelle MARCY, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 14 septembre 2023

Etaient présents : MARCY Christelle, TEXIER Véronique, CARDIN Samuel, TOUZE Annie, MAILLARD Anne-Franck, TOUZE Isabelle, ROUGIÉ Alexandre, KERRAND THERY Diane, LE CALLOCH Franck, ANGEE LE FLOCH Virginie, JOSSET Régis, LAMART Thierry, SOMME Nicolas

Absente donnant pouvoir : 1 – Isabelle COURTEL donnant pouvoir à Véronique TEXIER

Mr Régis JOSSET a été élu (e) secrétaire

**N° 2023 - 09 – 01**

**OBJET : SMGBO : Désignation d'un référent « bassins versants des Arches et du Guidécourt »**

Dans le cadre de ses missions et notamment sa mission de gestion des milieux aquatiques, le syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust lance une étude sur les bassins versants des Arches et du Guidécourt. Cette étude est réalisée avec le soutien technique et financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne et le Conseil Département du Morbihan. Cette étude vise à connaître l'état physique des cours d'eau et des milieux associés et à identifier les causes de dégradation de l'état écologique.

Pour le bon déroulement de l'étude, il nous faut désigner un élu référent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **Désigne Samuel CARDIN, élu référent**



**N° 2023 - 09 – 02**

**OBJET : Préfecture : Renouvellement des membres de la commission électorale**

Les membres des commissions de contrôle des listes électorales sont nommés par arrêté préfectorale pour une durée de trois ans. Il est nécessaire de remplacer Jérôme LE BRETON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **Désigne Diane KERRAND THERY, titulaire et Thierry LAMART, suppléant**



**N° 2023 - 09 – 03**

**OBJET : CDG Médecine Professionnelle et Préventive : Renouvellement de la convention**

Le Maire rappelle que la commune adhère au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Morbihan.

La convention en vigueur arrive à **échéance le 31 décembre 2023**.

Il est rappelé que le tarif actuel est fixé à :

Pour les collectivités affiliées :

- 72 € / agent / an
- Première visite : 72 €
- Absence non prévenue 48 h à l'avance (sans motif légitime) : 50 €.

Pour les collectivités non affiliées :

- 74 € / agent / an
- Première visite : 74 €
- Absence non prévenue 48 h à l'avance (sans motif légitime) : 50 €

En outre, le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 est venu modifier les dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatives à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

L'objectif de cette réforme est de répondre aux différents enjeux auxquels sont confrontés désormais les services de médecine préventive, en permettant le développement de la pluridisciplinarité et le recours aux téléconsultations.

Le champ de compétence des médecins est étendu et l'examen médical est remplacé par une visite d'information et de prévention.

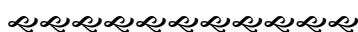
Enfin, la dénomination de « médecin de prévention » laisse place désormais, depuis le 16 avril, à celle de « médecin du travail », à l'instar du vocabulaire utilisé dans le secteur privé.

Afin de **faciliter la gestion administrative** de la convention, il est proposé de modifier le processus de déclaration annuelle des effectifs et de facturation comme suit :

- **déclaration des effectifs** au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N **avant le 15 mars** de l'année par l'intermédiaire d'une plateforme dématérialisée (disposition préalable le 31 janvier) ;
- **à défaut, les effectifs de l'année N-1 seront pris en compte** (disposition antérieure radiation de la collectivité) ;
- **facturation de l'adhésion** pour la période janvier à décembre de l'année N **en avril de l'année N** (dispositions antérieures : en mars pour les 6/12ème pour la période de janvier à juin et en septembre pour les 6/12ème pour la période de juillet à décembre)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **Renouvelle la convention pour une durée de 3 ans**



N° 2023 - 09 – 04

**OBJET : Demande de subvention Ecole Paul Gauguin**

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu de l'école Paul Gauguin pour un séjour découverte au Roc Saint André. Il sollicite une subvention pour financer le séjour des élèves domiciliés sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

➤ **Décide de voter une subvention de 15 € par élève pour 14 élèves, soit 210 €**

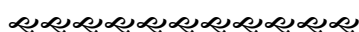
N° 2023 - 09 – 05

**OBJET : Décision Modificative n° 2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023.

**COMPTES DEPENSES – SECTION INVESTISSEMENT**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
2183 opération 56	Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00	
2135 opération 126	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		15 000,00
	<b>Total</b>	15 000,00	15 000,00



N° 2023 - 09 – 06

**OBJET : Décision Modificative n° 3**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**COMPTES DEPENSES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
67 / 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	400,00	

**COMPTES RECETTES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
70 / 70848	Aux autres organismes	400,00	



N° 2023 - 09 – 07

**OBJET : Décision Modificative n° 4**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023.

**COMPTES DEPENSES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042 / 6811	Dotations aux amortissements	3 488	
68 / 6817	Dotations aux provisions pour dépréciations	100	

**COMPTES RECETTES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
70 / 7067	Redevance cantine	3588	
040 / 28041512	Groupements de collectivités bâtiments	1 212	
040 / 280422	Subventions d'équipements	1 619	
040 / 28128	Autres aménagements de terrains	657	
10 / 10226	Taxe aménagement		3 488



**OBJET : Travaux de mise en sécurité de l'Eglise - Approbation du projet, plan de financement et demande de subvention**

• Madame le Maire présente le projet de mise en sécurité de l'Eglise, à savoir :

- la mise en conformité électrique de l'armoire des cloches
- la mise en sécurité de l'enrayure de la flèche
- la mise en sécurité de l'accès à la chambre des cloches
- la mise en place d'un marteau mécanique pour sonnerie du toscin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve le projet de mise en sécurité et conformité des travaux à l'église**
- **Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous**
- **Autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention DETR et PST**

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>DEPENSES</b>	<b>HT</b>
Mise en conformité électrique de l'armoire des cloches	1 153,00
Mise en sécurité de l'enrayure de la flèche	7 540,00
Mise en sécurité de l'accès à la chambre des cloches	554,00
Mise en place d'un marteau mécanique pour sonnerie du toscin	1 786,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>11 033,00</b>
<b>RECETTES</b>	
Valorisation et restauration du Patrimoine 30 %	3 310,00
DETR 50 %	5 516,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	
Autofinancement 20 %	2 207,00

*Les membres présents ont signé*

<u>Nom – Prénom</u>	<u>Signature</u>	<u>Nom – Prénom</u>	<u>Signature</u>
MARCY Christelle		TOUZE Annie	
COURTEL Isabelle	Pouvoir à Véronique TEXIER	LE CALLOCH Franck	
CARDIN Samuel		SOMME Nicolas	
TEXIER Véronique		KERRAND THERY Diane	
ROUGIÉ Alexandre		MAILLARD Anne-Franck	
LAMART Thierry		ANGEE LE FLOCH Virginie	
TOUZE Isabelle		JOSSET Régis	